Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

COMMUNE DE DENAIN

Décision de non opposition à une Déclaration préalable - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Délivrée par le Maire au nom de la Commune

Description de la demande		Caractéristiques du dossier
Dossier déposé le	08/11/2024	**N° DP 059172 24 C0167**
Avis de dépôt affiché le	08/11/2024	**Référence cadastrale :** AO742
Par	MAIRIE DE DENAIN représentée par Madame DUFOUR-TONINI Anne-Lise	
Demeurant	120 Rue de Villars 59220 DENAIN	
Pour	Pose d'une isolation thermique extérieure avec une finition en enduit de couleur identique brique, sur le mur pignon du 144 rue de Maréchal Leclers, suite à la démolition du 142 rue du Maréchal Leclerc.	
Sur un terrain sis	144 rue du Marechal Leclerc, 59220 DENAIN	* Éléments déclaratifs fournis au dossier

Le maire de **DENAIN**,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 18/01/2021, modifié le 18/10/2021,

Vu la délibération n°14 du 10 octobre 2024 autorisant Madame le Maire à signer et déposer au nom de la commune, une déclaration préalable pour le 144 rue du Maréchal Leclerc à Denain pour la réalisation de travaux d'isolation thermique extérieure suite à la démolition du 142 rue du Maréchal Leclerc pour compte de tiers suite à une procédure de péril imminent.

DECIDE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la demande susvisée.

OBSERVATIONS : Le présent avis n'entraîne dérogation ni aux prescriptions du règlement sanitaire départemental, ni à celles des règlements municipaux et de voirie en vigueur.

Le titulaire de l'autorisation d'urbanisme est tenu de respecter toute législation ou réglementation annexe spécifique à la construction ou l'aménagement projeté.

Fait à DENAIN
Le 28 NOV. 2024

Le Maire,
Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Par délégation du Maire
Jean-Pierre GRASNAULT
Adjoint au Maire

MAIRIE DE DENAIN 40 (NORD)